



CHIRURGIENS-DENTISTES
DES PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



**URPS CHIRURGIENS-DENTISTES
DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
contact@urpscdpdl.org



SOMMAIRE

1. L'Union : les missions et le fonctionnement

1.1 Les missions

1.2 Le fonctionnement

1.3 L'organisation

1.4 Les locaux

1.5 La communication

2. Les activités de l'Union

2.1 Les actions pour l'accompagnement de l'exercice professionnel

2.2 Les actions de sensibilisation et de prévention

2.3 La contribution à l'organisation des soins

2.4 La contribution à la formation initiale

2.5 L'InterURPS Pays de la Loire & l'interprofessionnalité avec les autres URPS

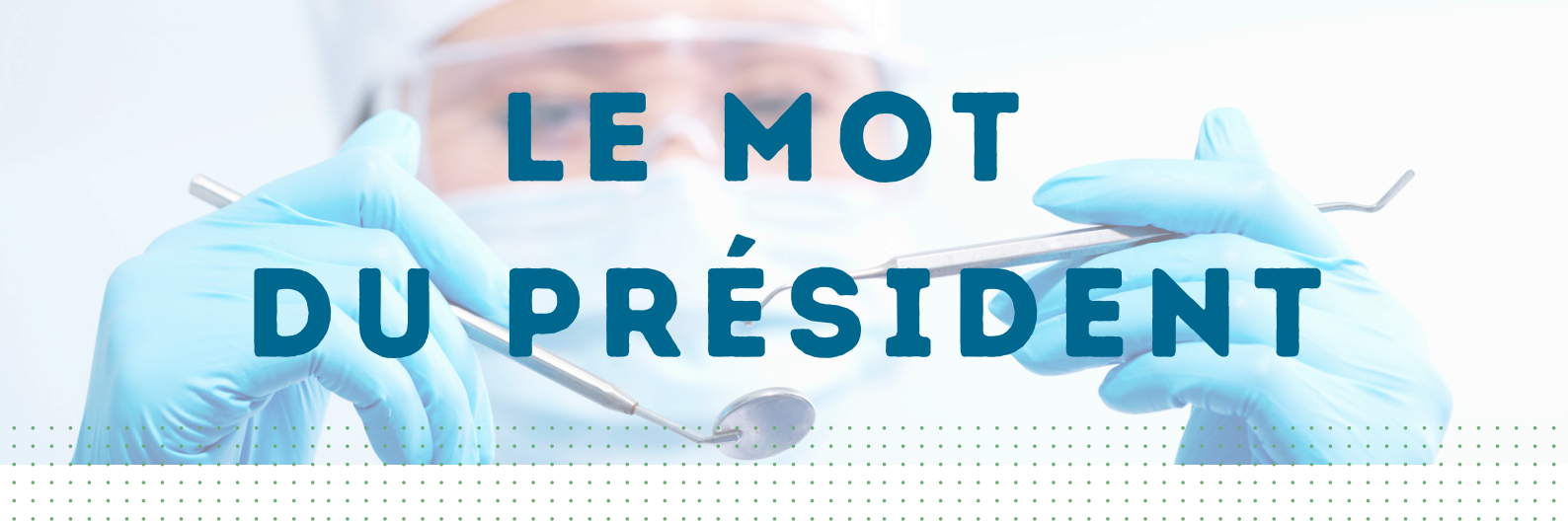
3. La représentation de l'Union

3.1 Auprès des Instances

3.2 Auprès des partenaires

3.3 Pour l'organisation territoriale & les nouveaux modes d'exercice

4. Glossaire



LE MOT DU PRÉSIDENT

Incertitudes

Incertitude, c'est le mot qui peut qualifier la période que nous vivons actuellement.

Incertitude générale sur la situation internationale, et son retentissement sur l'économie de notre pays, tandis que certaines populations en subissent des conséquences dramatiques sur le plan humain.

Incertitude concernant le devenir de notre Profession face au défi démographique, entre la pénurie actuelle de soignants et l'arrivée massive de nouveaux chirurgiens-dentistes dans notre pays dans les années à venir...

Incertitude quant à l'avenir de notre métier lui-même avec l'émergence de nouvelles technologies, concernant autant sa dimension intellectuelle comme l'Intelligence artificielle, que le côté pratique de l'exercice de notre Profession avec les robots qui commencent à pointer le bout de leur nez...

Incertitude enfin sur l'organisation de notre système de soins et d'assurance maladie face à l'appétence de nos jeunes confrères pour le salariat, et face aux limites de l'exercice libéral dans cette situation.

Malgré toutes ces incertitudes, l'URPS des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire garde le cap : elle continue à être présente pour porter la voix des professionnels libéraux dans un maximum d'instances, et s'investir aux côtés des étudiants, ainsi que sur le terrain auprès des professionnels comme par exemple sur le sujet du handicap, ce rapport en est la preuve !

Au nom de toute l'équipe et des salariés de l'Union, je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Dr Dominique Brachet
Président



1. L'Union : les missions et le fonctionnement

1.1 Les missions

Créées en 2009, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont des **associations représentant les praticiens libéraux** de chacune des 10 professions de santé ayant conventionné avec l'Assurance Maladie. Les URPS sont **financées par les contributions des professionnels de santé de leur région**. Leurs missions sont :

REPRÉSENTER LA PROFESSION
AUPRÈS DES INSTANCES ET
PARTICIPER À LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
RÉGIONALE DE SANTÉ

ACCOMPAGNER LES
CHIRURGIENS-DENTISTES
LIGÉRIENS DANS LEUR
QUOTIDIEN

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES
URPS ET STRUCTURES
RÉGIONALES

VALORISER LES CHIRURGIENS-
DENTISTES ET LEUR RÔLE
D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE,
À TRAVERS LES PROJETS
INNOVANTS

1.2 Le fonctionnement

L'équipe élue

Les représentants sont **élus** pour une durée de **5 ans**. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Les membres de l'Union sont des chirurgiens-dentistes libéraux **en activité**, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail et assurant des délégations auprès des instances régionales.

L'Assemblée Générale est composée de **12 membres**.

LES MEMBRES



Dr
Dominique BRACHET
Président
(85)



Dr
Benoît PERRIER
Vice-Président
(44)



Dr
Judith ABRAHAM
Vice-Présidente
(49)



Dr
Sophie-Isabelle MARTIN
Secrétaire
(53)



Dr
Dyna BOCCARA
Trésorière
(44)



Dr
Karine GAUTIER-LEGOFF
Secrétaire Adjointe
(49)



Dr
Emmanuel DIAS
Élu
(85)



Dr
David HURTREL
Élu
(44)



Dr
Xavier DELIGNY
Élu
(72)



Dr
Caroline PALUCH
Élue
(44)



Dr
Yves AMOURIQ
Élu
(44)



Poste vacant

L'équipe salariée



Vincent LE GLOAHEC, Coordinateur



Nadège PÉCHET, Assistante de gestion



Emmanuelle ERNAULT, Chargée de mission Soins Non Programmés

1.3 L'organisation

Les membres du **Bureau** se rassemblent **tous les 2 mois** afin de mettre en œuvre la politique de l'URPS et effectuer des points sur les projets et actions en cours et à venir. Ces rencontres sont également l'occasion d'évoquer les actualités de la profession.

L'**Assemblée Générale** est organisée **une fois par an**, en présence de l'ensemble des élus, des salariés, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Cette Assemblée Générale permet la validation des comptes, du budget prévisionnel et du rapport d'activité.

Une fois par an, la **commission de contrôle** procède aux contrôles et aux investigations comptables et financières. Elle est composée de 3 élus qui ne sont pas membres du Bureau.

1.4 Les locaux

Les URPS Chirurgiens-Dentistes, URPS Pharmaciens, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, URPS Infirmiers, URPS Sages-Femmes, URPS Biologistes, URPS Orthophonistes, URPS Orthoptistes, URPS Pédicures-Podologues, URML, ESP-CLAP et Inter-URPS, sont **réunies dans les mêmes locaux**, « La Maison des URPS » à Nantes. Ce regroupement permet de **développer et faciliter les échanges ainsi que le travail pluriprofessionnel**. Les décisions collectives sont prises lors de l'Assemblée Générale annuelle.



1.5 La communication



FACEBOOK

L'URPS est active sur la page « URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire ».

LINKEDIN

La page LinkedIn de l'URPS permet de **relayer la vie interne, les projets et les actions menées auprès des chirurgiens-dentistes, des partenaires et des institutions.**

Elle compte aujourd'hui 348 abonnés.



JOURNAL PAPIER

Un journal papier a été envoyé en décembre 2025 à l'ensemble des cabinets afin de mettre en lumière les actions de l'URPS.



NEWSLETTER

La newsletter mensuelle permet de diffuser les **actualités de l'Union et des partenaires**. Elle permet de toucher un public qui ne serait pas abonné aux réseaux sociaux.

20 newsletters ont été envoyées en 2025.



VIDÉOS

L'URPS réalise des vidéos car c'est un **format efficace et attractif**. Il simplifie la compréhension des messages et favorise leur mémorisation.



2. Les activités de l'Union

2.1 Les actions pour l'accompagnement de l'exercice professionnel

Interprétariat téléphonique

L'URPS Chirurgiens-Dentistes, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, propose un accès à l'interprétariat téléphonique aux praticiens de la région.

Le partenariat est noué avec l'Association ISM Interprétariat.

« COMMENT ACCÉDER AU SERVICE ? »

En amont de l'utilisation, il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'URPS. Cette inscription génère la réception d'un code utilisateur par SMS (nécessaire pour l'authentification auprès d'ISM lors de la demande d'accès au service). La mise en relation avec un interprète s'effectue ensuite.

Au total, 40 chirurgiens-dentistes ont demandé à recevoir le code pour accéder au service.

L'accès à ce service est toujours possible en 2026.



Lancement d'une étude sur l'évolution de l'activité des chirurgiens-dentistes libéraux des Pays de la Loire



Afin de disposer d'une connaissance détaillée des pratiques et de l'activité des chirurgiens-dentistes libéraux de la région, de leurs évolutions au cours des dernières années, ainsi que des potentielles disparités territoriales observables dans ce domaine, l'URPS a missionné l'Observatoire Régional de la Santé Pays de la Loire pour réaliser une étude sur l'activité des chirurgiens-dentistes libéraux.

POUR GUIDER LE TRAVAIL, DES QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES AU COURS DES RÉUNIONS :



- les chirurgiens-dentistes se spécialisent-ils de plus en plus dans certains domaines ?
- existe-t-il de (nouveaux) « profils d'activité », ou des évolutions de profils ?
- ces profils diffèrent-ils selon les caractéristiques démographiques des praticiens ? selon les territoires ?
- y a-t-il une « concentration » de l'activité des praticiens sur un nombre plus restreint de jours de travail ?
- quelles sont les réponses apportées par les praticiens aux demandes de soins non programmés ?

Pour y répondre, l'ORS a proposé d'analyser deux sources de données concernant l'activité des chirurgiens-dentistes de la région :

- les données du **SNDS** disponibles de manière immédiate, détaillée et exhaustive pour l'ORS à travers son « accès permanent » ;
- des **informations extraites** des bases de données issues du **logiciel métier** développé par **Julie solutions** (sous réserve de l'accord de la société).

Les résultats de l'étude seront disponibles en 2026.



2.2 Les actions de sensibilisation et de prévention

Action Nutrition Bucco-dentaire Hygiène (NBH)

Prévention de la dénutrition



L'action NBH, portée depuis plusieurs années par l'URPS, s'est poursuivie.

FORMATION / SENSIBILISATION DES ACTEURS DU DOMICILE



La formation de l'UFSBD « **hygiène et santé orale des personnes prises en charge par un SSIAD** » est proposée aux SSIAD de la région.

Au programme de cette journée :

- partager un socle commun de connaissances autour de l'hygiène et de la santé orale
- développer les connaissances du personnel soignant et encadrant en SSIAD
- améliorer la prise en charge bucco-dentaire grâce à des outils adaptés
- intégrer la problématique bucco-dentaire dans les services de soins proposés à domicile

Les sessions organisées en 2025 :

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire
Nombre de sessions	6	2
Profil des professionnels participants	aides soignant(e)s, aides médico-psychologiques	aides soignant(e)s, infirmier(e)s
Nombre de participants total par département	50	20

Ces services sont contactés individuellement. Les sessions, organisées en lien avec les comités locaux de l'UFSBD, peuvent s'organiser par demi-journée pour s'adapter aux organisations existantes.

Dans le Maine-et-Loire, les sessions ont été mutualisées pour 3 services.

Ce programme de formation se poursuit en 2026.



SENSIBILISATION DES SENIORS A DOMICILE

Afin de sensibiliser les plus de 60 ans à l'importance du bucco-dentaire, dans une logique de prévention, d'autonomie et de santé globale, un partenariat est noué avec **La Poste Autonomie**.



En pratique, des facteurs se rendront au domicile des personnes ciblées. Ils seront formés au bucco-dentaire et pourront délivrer les bons messages de prévention.

En amont, **un avis de passage** sera transmis **aux personnes ciblées**, leur proposant la visite du facteur qu'ils pourront refuser. En acceptant, un facteur se présentera à leur domicile; il remettra un flyer avec les bons messages de prévention. Ce flyer sera commenté par le facteur, qui posera également une dizaine de questions à l'assuré.



Public cible

Personnes âgées de 65 à 80 ans, autonomes, vivant à domicile, sur secteurs délimités

Choix du territoire

A définir avec la CPAM 44

Le projet sera déployé en 2026.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION VERS LES SENIORS

En partenariat avec l'Assurance Maladie, l'URPS a pu adresser à 42 018 assurés ligériens le message ci-dessous :

Bonjour ,

La santé bucco-dentaire est essentielle au maintien de votre bonne santé générale.

C'est pourquoi les dentistes de la région en partenariat avec l'Assurance Maladie vous rappellent les gestes essentiels du brossage au quotidien dans une courte vidéo :

[Je regarde la vidéo](#)

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie et
L'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire



**l'Assurance
Maladie**

WEBINAIRE

« BIEN VIEILLIR AVEC UNE BOUCHE EN BONNE SANTÉ »

Une bonne santé bucco-dentaire est essentielle pour bien vieillir !

Dans le cadre d'une série de visio-conférences mensuelles, soutenues par la Carsat Pays de la Loire, organisées par Humagogie en partenariat avec le GÉrontopôle Pays de la Loire, l'URPS et l'UFSBD sont intervenues au cours d'un webinaire dédié à la santé bucco-dentaire.





FORMATION DE CORRESPONDANTS EN SANTÉ ORALE (CSO)

Ces formations sont organisées par l'UFSBD, à destination des professionnels des EHPAD. Elles visent à former un « chef de file » du bucco-dentaire dans l'établissement, afin de porter la dynamique, faire le lien avec les chirurgiens-dentistes et mettre en place un accompagnement individualisé du résident. En 2025, une seule session à 6 mois (1/2 journée) a été organisée, à laquelle ont participé 11 professionnels (infirmiers et aides-soignants).

LES EXAMENS BUCCO-DENTAIRES POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS EN EHPAD

Depuis cette année, **le nouvel article 42 de la convention** organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie instaure un **bilan dentaire spécifique autour de l'entrée dans les établissements médico-sociaux (EHPAD ou handicap)**. Il doit être réalisé en présence du patient **dans les 12 mois** qui suivent son arrivée. Il peut être réalisé en cabinet dentaire ou en établissement ; les radiographies éventuelles sont facturées en plus.

Pour accompagner cette nouveauté, l'URPS a créé un feuillet d'examen bucco-dentaire spécifique.



Bilan bucco-dentaire d'entrée en établissement social ou médico-social

Cet examen est à réaliser à l'entrée d'un nouveau résident dans l'établissement

Identité du patient

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Etablissement : _____
Date de l'examen : _____

Cachet du dentiste

Son alimentation

(à remplir par l'établissement ou la famille avant la consultation)

Aide à l'alimentation	Oui	Non		
Eau gélifiée	Oui	Non		
Mode d'alimentation	Normal	Haché	Mixé	Liquide

Son autonomie

(à remplir par l'établissement ou la famille avant la consultation avec le chirurgien-dentiste)

Brossage réalisé par le patient	Oui	Non
---------------------------------	-----	-----

Ses traitements en cours

(avec répercussion sur la salivation) (à remplir par l'établissement ou la famille avant la consultation avec le chirurgien-dentiste)

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ?

Examen buccal

(à remplir par le chirurgien-dentiste)

Lèvres ☐ Normales ☐ Sèches ☐ Ulcérées

Gencives ☐ Inflammation ☐ Non ☐ Oui : _____

☐ Saignement ☐ Non ☐ Oui : _____

Langue ☐ Normale ☐ Altérée : _____

Goût ☐ Normal ☐ Altéré ☐ Métallique

Salive ☐ Normale ☐ Diminuée ☐ Augmentée

Prothèse(s) dentaire(s) haut ☐ Fixe(s) ☐ Amovible(s) ☐ Confortables ☐ Inconfortables ☐ Identifiées (gravage ou autre)

Prothèse(s) dentaire(s) bas ☐ Fixe(s) ☐ Amovible(s) ☐ Confortables ☐ Inconfortables ☐ Identifiées (gravage ou autre)

Hygiène bucco-dentaire ☐ Satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Besoin de soins

(à remplir par le chirurgien-dentiste)

Le patient a-t-il besoin de soins ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Soins de gencives (détartrage / surfacage) ☐ Oui ☐ Non

Soins conservateurs ☐ Oui ☐ Non

Soins chirurgicaux ☐ Oui ☐ Non

Besoins de soins prothétiques ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Prothèse fixe ☐ Oui ☐ Non

Prothèse amovible ☐ Oui ☐ Non

Rebassement prothèse amovible ☐ Oui ☐ Non

(à remplir par le chirurgien-dentiste)

Prescription soins du quotidien

Hygiène bucco-dentaire

Brossage des dents (dentifrice, brosse à dents) :

☐ personne autonome ☐ besoin d'aide ☐ par le soignant

Entretien des prothèses (brosse à prothèses, savon de Marseille) :

☐ personne autonome ☐ besoin d'aide ☐ par le soignant

Protocole personnalisé (bain de bouche, traitement, etc.) :

Points d'attention particuliers au quotidien (si oui, préciser) :

Dents ☐ Non ☐ Oui : _____

Prothèses ☐ Non ☐ Oui : _____

Muqueuses ☐ Non ☐ Oui : _____

Gencives ☐ Non ☐ Oui : _____

Langue ☐ Non ☐ Oui : _____

Lèvres ☐ Non ☐ Oui : _____

Autre ☐ Non ☐ Oui : _____

Les recommandations du chirurgien-dentiste

1/

2/

Approche du patient en situation de handicap



Depuis plusieurs années, l'URPS et Acsodent organisent des journées d'information et d'échanges pour les chirurgiens-dentistes et les professionnels du médico-social des Pays de la Loire.

Pour la 5^{ème} édition, les deux structures se sont entendues pour proposer aux professionnels une journée autour de la méthodologie de soin Gineste-Marescotti : l'Humanitude, les techniques et principes qui facilitent le prendre-soin et l'accompagnement.

PROGRAMME

9H30 - 17H00



LE MATIN

9H30 - 12H15

Conférence

La méthodologie de soin Gineste-Marescotti : les techniques relationnelles pour s'adapter à la singularité de la personne en situation de handicap et faciliter sa prise en soin

REPAS SUR PLACE OFFERT

L'APRÈS-MIDI

13H45 - 16H15

Ateliers - Chaque participant assiste aux trois ateliers

Atelier 1 : Techniques relationnelles en soin et accompagnement

Capture sensorielle, auto-feed-back, main relationnelle et main utile

Atelier 2 : Stratégie de soin et d'accompagnement

Soignant maître et soignant furtif, aide à la préhension

Atelier 3 : Techniques de mobilité assistée

Aide à la marche avec la gestion de l'équilibre à 2, remonter au fauteuil à 2

16H15 - 17H00

Synthèse et clôture de la journée

INSCRIPTION GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE

Informations : www.acsodent.org ou www.urpscdpdlil.org



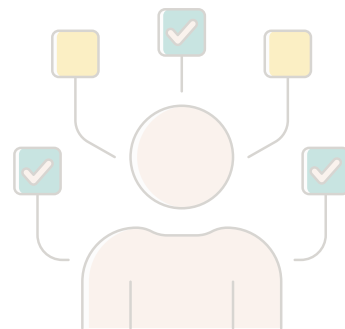
La journée s'est tenue au Mans le 30 janvier 2025 et a réuni 65 participants.

Chirurgiens-dentistes	Assistantes dentaires	Etudiants en odontologie	Professionnels du médico-social	Représentants des familles
14	8	1	40	2



Retours des participants

- l'applicabilité des techniques en cabinet et en structure médicale.
- les formateurs, jugés professionnels, dynamiques et à l'écoute.
- l'humanité, une approche qui a marqué les participants.
- la diversité des intervenants et des professions représentées, favorisant des échanges enrichissants.
- des mises en pratique et démonstrations concrètes.
- l'organisation et la logistique, globalement bien perçues.



La même journée sera proposée en Vendée en 2026.



RAPPEL : l'URPS est membre d'ACSODENT et siège au Conseil d'Administration.



Dynamique régionale

L'URPS a participé à différentes rencontres régionales organisées en 2025 par la mission pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Elle était également représentée lors de la journée de rencontre régionale autour du parcours de soins bucco-dentaires des patients à besoins spécifiques.



Sensibilisation des pharmaciens d'officine à l'hygiène bucco-dentaire en partenariat avec l'URPS Pharmaciens



Les pharmaciens et préparateurs sont des professionnels en première ligne pour répondre aux questions bucco-dentaires des patients. Le partenariat entre les deux URPS consiste donc à améliorer la connaissance des pharmaciens et préparateurs sur le sujet, et à favoriser la dispensation de conseils d'hygiène bucco-dentaire à l'officine.



LES ACTIONS

En 2025, les deux Unions ont réalisé la série de vidéos « les chirurgiens-dentistes parlent aux pharmaciens d'officine ».



- ◆ le risque carieux
- ◆ la parodontite
- ◆ l'érosion et la sensibilité
- ◆ l'ostéoporose
- ◆ La place de la santé bucco-dentaire dans les 1000 premiers jours



Toutes les vidéos sont disponibles sur notre chaîne
<https://www.youtube.com/@URPSCDPaysdelaloire>



La dynamique se poursuit en 2026.

ICOPE PAYS DE LA LOIRE, un projet pour les chirurgiens-dentistes

En 2026, en France, les 65 ans ou plus sont presque aussi nombreux (22,2 %) que les moins de 20 ans (22,5 %), selon le bilan annuel de l'Insee. En 2023, la Région Pays de la Loire comptait une population de 60 ans et plus de 1 089 865 personnes (source INSEE).

Par ailleurs, la population des + de 65% augmentera entre 2018 et 2033 de 52% (Source ARS Pays de la Loire), faisant du repérage et de la détection des fragilités un enjeu majeur de santé publique.

Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). C'est pourquoi, depuis 2023, l'InterURPS a accompagné 7 CPTS expérimentatrices pour la mise en place de l'expérimentation ICOPE.



2025 :

Année de transition entre l'expérimentation (2023-2024) et la généralisation.

Le bilan



Les objectifs

- Réaliser 780 Step 1. Les professionnels de santé en ont réalisé 360 (soit 46% des objectifs).



Les limites

- Mobilisation des professionnels de santé libéraux difficile avec un nouveau modèle axé sur la prévention peu connu de nombreux Professionnels de Santé Libéraux (nécessité d'acculturation).
- Une baisse de la dynamique en fin d'expérimentation (incertitude quant à la généralisation).
- Des difficultés à travailler sur 2 outils à la fois (ICOPE Monitor et E-Parcours)
- Une gestion d'alerte chronophage pour les Professionnels de Santé



Les leviers identifiés

- Un dispositif qui commence à être connu sur le territoire
- Des formations efficaces
- ICOPE vu comme une entrée de prévention/dépistage dans des stratégies plus globales pour les professionnels de santé libérale et les CPTS (prise en charge des personnes âgées, plan anti chute...).
- Gouvernance partagée entre les parties prenantes.

2025 a été une année de réflexion quant à l'organisation à trouver autour d'un parcours de soins adapté au besoin de la population.

Un document d'intention rédigé par le Consortium (Gérontopôle, GHT 44 et 49, et InterURPS) a été déposé à l'ARS à des fins de financement. Il reprend les **3 axes stratégiques identifiés** :

- mobiliser et développer l'usage de Cart'âge pour la territorialisation d'ICOPE
- assurer la montée en charge du Step 1 et du Step 2 grâce à une organisation structurée des parcours de soins
- réaliser une formation de proximité à destination de l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, avec appui universitaire

Enfin, au niveau national, il reste cependant des inconnues. Si la généralisation du Step 1 a été actée en juillet et si celui-ci sera principalement axé sur les auto-questionnaires et les acteurs de l'Amont du fait de l'arrêt des indemnités pour les professionnels de santé, des précisions sont attendues quant au modèle économique des Step 2 pour les professionnels de santé libéraux.

Vers un meilleur usage des antibiotiques, au-delà de la prescription

La résistance aux antibiotiques est un enjeu de santé publique majeur. Elle remet en question l'efficacité des médicaments auprès des populations. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures d'information, de prévention, de contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques pour limiter la diffusion de ces résistances.

Afin de sensibiliser, outiller et renforcer les connaissances des professionnels au bon usage des antibiotiques, les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes, appuyées par le CRATB, la mission PRIMO et l'ARS, ont décidé d'organiser deux webinaires de sensibilisation au bon usage des antibiotiques.

- Antibiorésistance : généralités et état des lieux
- Antibiotiques : croyances des patients ... et des soignants
- Outils d'aide à la sensibilisation des patients

Ils se sont tenus les 18 et 20 novembre, à l'occasion de la semaine mondiale de lutte contre l'antibiorésistance. Animés par le CRATB Pays de la Loire, 66 professionnels se sont connectés (toute profession confondue).

PERSPECTIVE

D'autres webinaires sont prévus en 2026 en pluriprofessionnel et monoprofessionnel.

Ecoresponsabilité en cabinet dentaire

D'après les données **du Shift Project**, le secteur de la santé est responsable de 6,6 à 10% de l'empreinte carbone en France. Il a ainsi un rôle clé à jouer dans la réduction de l'impact environnemental.

Fort de ce constat, et afin d'accompagner les équipes des cabinets dentaires, l'URPS s'est associée à **Déclic Ecologique** pour proposer un webinaire sur l'écoresponsabilité en cabinet dentaire.

Celui-ci s'est déroulé le 25 mars 2025.

Au programme :

-  Santé environnementale : chiffres clés et enjeux
-  Optimisation de l'usage du numérique et du papier
-  Achats et dispositifs médicaux moins polluants



A la suite **des webinaires** sur la thématique, l'**association Déclic Écologique** propose d'animer des « Caméras café ». Ces ateliers de 2h00, se déroulent en visioconférence et concernent les 4 thématiques suivantes :

- ◆ Achats responsables
- ◆ Numérique et matériel
- ◆ Déchets/Dasri
- ◆ Éco-conception des soins.

La série, prévue toutes les 6 semaines, a été proposée aux équipes des cabinets dentaire à l'automne 2025. Faute d'un nombre suffisant de participants, ces ateliers n'ont pas été mis en place.

Afin, de sensibiliser les équipes, **Déclic Ecologique** a réalisé 4 webinaires sur ces mêmes sujets. Ils seront publiés en 2026.

2.3 La contribution à l'organisation des soins



La mise en place de la régulation PDSA dentaire en Vendée

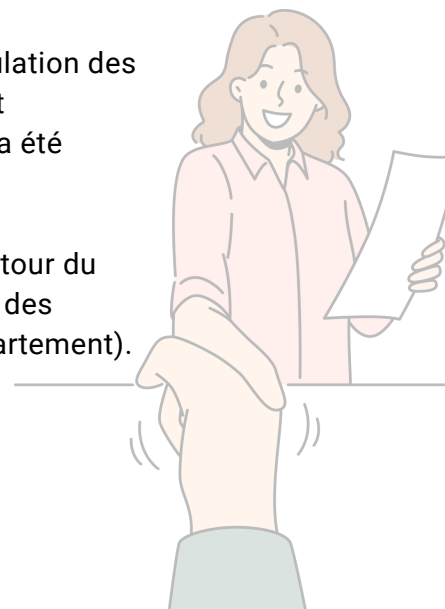
La Vendée a constitué le dernier département de la région Pays de la Loire à ne pas disposer d'une régulation de PDSA dentaire. Les patients en recherche de soins dentaires un dimanche matin (ou jour férié) devaient auparavant se renseigner, via le répondeur téléphonique du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Vendée, sur l'identité du praticien de garde dans leur secteur le dimanche concerné.

Ils se rendaient alors de leur propre initiative au cabinet du praticien, ce dernier se retrouvant dans la nécessité de gérer sa salle d'attente parfois saturée, et des patients à renvoyer chez eux car leur état ne présentait pas de caractère d'urgence.

Au début de l'année 2025, le Conseil de l'Ordre a fait le choix de mettre en place une régulation pour sa PDSA et a pour cela demandé l'accompagnement de l'URPS.

- ✕ **Près de 25 chirurgiens-dentistes ont été formés à la régulation**, en partenariat avec le SAMU 85 et le Dr Hamon, du service CMF/Odontologie du CHD de La-Roche-sur-Yon.
- ✕ Un planning de régulation a été établi pour toute la période 2025-2026, avec un choix de fonctionnement des régulateurs en binôme.
- ✕ Le lien a été établi avec le SAMU 85 pour configurer le logiciel Centaure : **création des profils des régulateurs et des plus de 300 effecteurs vendéens.**
- ✕ **Des outils ont été créés et mis à disposition des régulateurs** (guide de régulation des urgences bucco-dentaires, et manuel d'utilisation du logiciel informatique et de téléphonie). Un groupe whats'App des chirurgiens-dentistes régulateurs a été instauré pour qu'ils puissent échanger et enrichir leur pratique.
- ✕ **Une communication, définie en accord avec l'ADOPS 85**, a été effectuée autour du changement de process (envoi de posters pour affichage dans les cabinets des chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, pharmaciens... de tout le département).

La mise en place s'est faite en concertation avec la DT85 et la CPAM 85.



La régulation de la PDSA dentaire a ainsi **débuté le 14 septembre 2025** :

Le pool de chirurgiens-dentistes régulateurs est resté stable.

Les chirurgiens-dentistes de garde apprécient grandement le service rendu.

Il est convenu que le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Vendée reprenne totalement la main sur l'organisation de cette régulation PDSA à compter du 1er janvier 2026.

Le projet d'expérimentation de dispositif SNP dentaires en Vendée



La réflexion

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire, avec le soutien du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Vendée, a décidé en 2023 d'initier une réflexion quant à la mise en place de réponses aux besoins de **soins non programmés** (SNP) en Vendée.

Le déploiement d'un dispositif de SNP a semblé d'autant plus opportun qu'il s'inscrivait dans le cadre de la mise en place de la régulation de la PDSA dentaire en Vendée (évoquée précédemment).

Le dispositif imaginé

Pour mémoire, cette réflexion, impliquant également le service odontologie du CHD de La-Roche-sur-Yon ainsi que les 7 CPTS de Vendée, avait abouti en 2024 au projet suivant :

- un dispositif SNP sous forme d'une expérimentation départemental et pour d'une durée de douze mois
- un fonctionnement sur la base de deux demi-journées de régulation par semaine effectuées par un chirurgien-dentiste posté dans les locaux du Centre 15 (SAMU) au CHD à La-Roche-sur-Yon. (positionnées les mardis et jeudis matin)
- si le patient a besoin de soins, le chirurgien-dentiste régulateur disposera alors de la combinaison de trois réponses possibles :

MODULE 1 - La présence d'un chirurgien-dentiste dans chacun des secteurs de garde à raison de deux demi-journées par semaine, à savoir tous les mardis et jeudis après-midi.

Ces vacations, inspirées du système estival vendéen existant, seront destinées à traiter les urgences, et dans cette configuration, le chirurgien-dentiste soignera le patient mais ne sera pas appelé à le revoir, sauf s'il le décide de lui-même.

MODULE 2 - Un système d'agendas partagés avec l'ensemble des CPTS de Vendée. Les chirurgiens-dentistes pourront mettre à disposition de la régulation, spontanément et sur la base du volontariat, des rendez-vous dans l'agenda de leur CPTS. Dans ce cas de figure, les chirurgiens-dentistes seront invités à conserver le patient dans leur file active de patientèle.

MODULE 3 - Des créneaux mis à disposition de la régulation par le service de chirurgie maxillo-faciale / odontologie du Centre Hospitalier Départemental Vendée

L'évolution du projet au cours de l'année 2025

1er semestre

o Une réunion a été menée par l'URPS, s'est tenue en visioconférence le 25 février pour présenter le projet aux chirurgiens-dentistes identifiés comme potentiellement moteurs au sein de chaque CPTS.

o Plusieurs réunions ont été organisées au sein des CPTS vendéennes afin de présenter le projet d'expérimentation de SNP aux chirurgiens-dentistes exerçant sur leur territoire (CPTS Plaine-et-Marais en mars 2025, CPTS Nord Vendée et CPTS Loire Vendée Océan en juin 2025).

3e trimestre

L'instauration de la régulation de la PDSA dentaire en septembre 2025 par le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Vendée a impacté le calendrier du projet SNP, dont le lancement était prévu initialement pour le 1er septembre.

Il a en effet été **convenu de retarder le lancement de l'expérimentation** afin de laisser le temps à la régulation PDSA de se « rôder » quelques mois, et de faire débiter le dispositif SNP au 1er trimestre 2026.

4e trimestre

Début novembre, un flyer d'information a été envoyé à tous les chirurgiens-dentistes de Vendée pour leur présenter les grands principes du projet et les inviter à un webinaire d'information le 9 décembre. Ce dernier a été annulé, faute d'un nombre suffisant de participants.

Il a été reprogrammé pour le début d'année 2026, dans l'attente du retour des chirurgiens-dentistes au questionnaire devant leur être adressé pour sonder leur intérêt à participer au dispositif SNP.

RENFORÇONS L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES EN VENDÉE

NOTRE RAISON D'AGIR

Ensemble, innovons pour nos patients !

Chaque été, le dispositif d'astreinte instauré par le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Vendée prouve son efficacité pour les patients comme pour les praticiens.

Aujourd'hui, une **nouvelle étape** s'ouvre : l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire, avec le soutien du Conseil de l'Ordre, lance une **expérimentation de Soins Non Programmés pour une durée de 12 mois**, inspirée du succès de l'organisation estivale.

REJOIGNEZ L'EXPÉRIMENTATION !

Votre participation, volontaire et à votre rythme !

Chacun peut contribuer selon ses possibilités, de **manière régulière ou ponctuelle**, sur la base du volontariat et sans aucune contrainte.

Le principe est simple : plus nous serons nombreux à participer régulièrement, plus la charge se répartira et moins chacun aura d'efforts à fournir.

C'est l'occasion de **partager ensemble expérience et solidarité**, et de **soulager nos patients en assumant notre rôle de soignant**.

QUELLE ORGANISATION ?

La régulation

Un chirurgien-dentiste régulateur est posté au Centre 15 les mardis et jeudis matins

Les professionnels volontaires

Un chirurgien-dentiste est disponible dans chacun des 4 secteurs de garde les mardis et jeudis après-midi (tous les jours en été)

Les créneaux disponibles

Les créneaux mis à disposition sont visibles dans les agendas partagés des CPTS (inscription gratuite à la CPTS)

Vous souhaitez d'ores et déjà vous porter volontaire ?

Un webinaire de présentation est organisé le 9 décembre de 12h45 à 13h30

Une question ? Contactez Emmanuelle ERNAULT

06 09 14 69 87
projetsnp.urpscd@gmail.com



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA VENDEE



2.4 La contribution à la formation initiale

Le partenariat avec l'UFR d'odontologie de Nantes s'est renforcé en 2025, et plusieurs rencontres se sont tenues avec le Doyen et les enseignants.

Le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)



Pôle Santé
UFR Odontologie

Le CESP propose aux étudiants une allocation de 1.200 € brut chaque mois. En échange, ils s'engagent, pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils ont perçu l'allocation, et pour 2 ans minimum, à exercer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Chaque année, l'URPS participe à la commission de sélection des étudiants candidats au CESP. En 2025, 6 étudiants ont déposé une candidature. Un classement a été effectué et tous les dossiers ont été acceptés.

Les Oraux Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) / Licence Accès Santé (LAS)

L'accès aux études d'odontologie s'effectue via le **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)** ou la **Licence Accès Santé (LAS)**. À la fin de ces cursus, les étudiants sont amenés à passer un oral.

Pour organiser ces oraux, l'UFR d'odontologie s'appuie sur l'URPS pour rechercher des chirurgiens-dentistes en exercice.

5 chirurgiens-dentistes ont participé. Les membres du jury réalisent des vacations d'une demi-journée. Au total, ces 5 praticiens ont réalisé, en cumulé, **14 demi-journées.**





L'Enseignement Libre Choix (ELC) "immersion professionnelle" pour les étudiants

De manière expérimentale, l'URPS et l'UFR ont proposé un ELC d'immersion professionnelle à 10 étudiants par année d'étude pour l'année universitaire 2024/2025, soit 40 étudiants (10 en deuxième année, 10 en troisième, 10 en quatrième et 10 en cinquième). Les étudiants de 2^e et 3^e année ont observé le travail de l'assistante dentaire et la vie du cabinet ; les étudiants de 4^e et 5^e année se sont concentrés sur l'observation du travail du praticien.

91 cabinets se sont portés volontaires pour accueillir un étudiant

33 étudiants ont réalisé une immersion dans un cabinet

Quelques verbatims des étudiants :

Les chirurgiens-dentistes retiennent, quant à eux :

“ Très intéressant de suivre le quotidien d'un praticien en libéral, permet de visualiser des actes, voir des produits dont on a entendu parler mais jamais vus en pratique. ”

“ Donne une vision plus réelle du métier ”

“ Bonne expérience pour apprendre à connaître l'environnement professionnel qui nous attend ”



“ Le plaisir de partager mon métier, des nouvelles de la fac et de son enseignement, contact avec les futurs confrères - transmission de nos savoirs ”

“ Bonne expérience de partage ”

“ La satisfaction de son (=l'étudiant) épanouissement progressif et un intérêt marqué pour sa future profession ”

Ce module a été proposé de nouveau à la **rentrée universitaire 2025/2026**. **93 cabinets dentaires se sont portés volontaires** pour accueillir un étudiant parmi les **40 étudiants déclarés**.



Le soutien aux Centres d'enseignements et de soins dentaires délocalisés

Un “**Centre d'Enseignement et de Soins Dentaires** (CESD) contribue à former des étudiants en odontologie polyvalente [...]. Le service propose une offre de soins complémentaire à celle des cabinets de ville, pour les patients qui n'ont pas de dentiste[1]”.

Depuis sa création, l'**URPS apporte un soutien financier** au centre du Mans et est **associée à sa gouvernance**. C'est à ce titre qu'elle a participé au Comité de pilotage du CESD le 25 mars.

Elle est également en lien avec le **CESD d'Angers**, en cours de création dans le Maine-et-Loire.

[1] Extrait de : <https://www.ch-lemans.fr/soins/nos-services/centre-de-soins-dentaires/>

Intervention de l'URPS dans la formation initiale

Le Dr Brachet intervient tous les ans en début d'année universitaire afin de présenter aux étudiants de 6^{ème} année :



le fonctionnement et le rôle des URPS



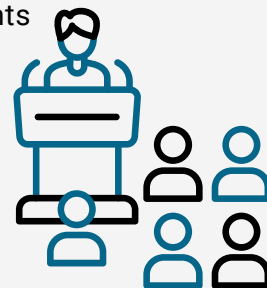
le fonctionnement et l'organisation des ARS, ainsi que la démocratie en santé

A la demande de l'UFR, le cours se fait désormais de manière asynchrone.

Une intervention est également organisée en septembre auprès des étudiants afin d'aborder la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie. Les Drs Dias et Labour ont réalisé cette présentation.

Participation à la table ronde « attractivité des territoires »

Le 4 septembre était organisée une table ronde sur l'attractivité des territoires à destination des étudiants de 6^{ème} année. Le Dr Brachet y a participé, en présence également de représentants de conseils départementaux de l'ordre des chirurgiens-dentistes, de l'Assurance Maladie et des départements.



2.5 L'InterURPS Pays de la Loire & l'interprofessionnalité avec les autres URPS



L'association InterURPS Pays de la Loire regroupe depuis 2019, toutes les URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Médecins Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes et Sages-Femmes, Pharmaciens).

Elle permet d'**échanger sur des thèmes et des projets communs aux Unions, et d'appuyer le développement de l'exercice coordonné en région.**

L'URPS prend toute sa place dans le fonctionnement de l'Association :

- le Dr Brachet, tout comme les autres présidents des URPS Pays de la Loire, siège au Conseil d'Administration, qui se réunit tous les mois.
- il participe également, deux fois par mois, au « Quintet », instance de suivi pour l'animation du pôle CPTS et du Service d'Accès aux Soins.
- la fonction de Trésorier de l'interURPS est déléguée à l'URPS Chirurgiens-Dentistes. Celle-ci est assurée par le Dr Boccara.

Le développement de l'exercice coordonné en Pays de la Loire : le pôle CPTS

L'interURPS accompagne depuis 2018 la création des CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie. Ses missions sont de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS
- faciliter la communication entre les CPTS
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateur ou de chargé de mission
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire

Ce pôle est piloté par les salariées de l'interURPS dédiées à ces missions, accompagné par les élus du « Quintet ».



Femmes victimes de violences

Marie Gérard est la coordinatrice de l'équipe ressource hémi-régionale référente des femmes victimes de violence. Son rôle est d'être à disposition de tous·tes les professionnel·le·s de santé des territoires de Loire-Atlantique et de Vendée pour les aider à orienter et à protéger les femmes victimes de violences et leurs enfants.

A sa demande, les URPS des Pays de la Loire se sont associées afin de proposer un webinar de présentation du dispositif à leurs professionnels.

Au programme :



Orientation



Ressources utiles



Deux webinaires se sont déroulés les 3 et 5 juin.

	Nombre d'inscrits	Nombre de participants
Webinaire du 3 juin	82	60
Webinaire du 5 juin	55	16

Ostéoporose, traitements par inhibiteurs de la résorption osseuse et implication en santé bucco-dentaire

L'URML, les URPS Chirurgiens-Dentistes et Pharmaciens, en partenariat avec le CHU de Nantes, ont organisé le 8 juillet un webinar dédié à l'ostéoporose, aux traitements par inhibiteurs de la résorption osseuse et à leurs implications en santé bucco-dentaire.

Un temps d'échange pluridisciplinaire pour mieux **comprendre les risques associés et renforcer la coordination entre professionnels** en vue d'une prise en charge adaptée des patients.

 **50 participants**



Sensibiliser à la cybersécurité et mieux comprendre les menaces, tel est l'objet du guide « **bonnes pratiques en sécurité informatique pour les professionnels de santé** » paru en 2024.

Le guide est disponible sur notre site Internet. Il a été **adressé à tous les chirurgiens-dentistes** en 2025.



TOUS CYBER VIGILANTS!

Le dispositif SEGUR amorce un virage numérique essentiel à l'évolution de notre système de santé actuel. L'identification, l'échange, le partage de l'information sont des points capitaux à une meilleure prise en charge de nos patients.

Les professionnels adoptent de nouveaux outils dans leur exercice au quotidien. Cela implique également un devoir de protection des données personnelles, encadré par des directives européennes (RGPD).

MSSanté,
cyberattaque,
RGPD,
DMP,...

Par ses missions, votre InterURPS des Pays de la Loire s'inscrit dans le développement du numérique en santé depuis de nombreuses années. C'est pourquoi nous souhaitons vous accompagner dans le **déploiement des systèmes de partage informatique et leur sécurisation**.

Les cyberattaques se multiplient, votre activité peut en être impactée de façon irréversible... **les bons réflexes sont indispensables!**

Ce livret a été pensé pour vous aider à **prévenir** et à **lutter** contre ces menaces potentielles.

Bonne lecture!

PROTÉGER SON POSTE DE TRAVAIL

Maîtriser l'accès physique au lieu d'exercice

Même si une cyberattaque « physique » est peu probable, il est plus facile d'accéder aux données à proximité de l'ordinateur. **Ne tentons pas les personnes trop curieuses.**



PROTÉGER l'accès au poste de travail en cas d'absence.

PROSCRIRE l'écriture de mots de passe sur des supports non sécurisés.



SÉCURISER l'accès aux données en verrouillant le poste de travail.

CACHER l'écran avec un filtre confidentialité.





3. La représentation de l'Union

3.1 Auprès des Instances

Les élus représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé. Ils participent à la démocratie en santé « démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation¹ ».

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est un **organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en place de la politique régionale de santé**. Elle répond à des demandes d'avis de la part du Directeur de l'ARS concernant les différentes décisions à prendre. Elle est constituée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, et de commissions spécialisées : prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers.

En 2025, l'URPS a siégé à l'assemblée plénière, à la commission permanente et au bureau. Le **Dr Brachet a participé à 17 réunions**.

Par ailleurs, le Dr Brachet a été élu pour représenter la **CRSA au CESER**.

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Le CTS est à la fois le « lieu et l'instance qui garantit un **exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et celui qui garantit la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation² ».

L'URPS est titulaire au sein des **CTS du Maine-et-Loire, de Mayenne et de Vendée**. Elle est suppléante au CTS de la Sarthe.

A ce titre, les Drs Abraham, Martin, Brachet et Deligny ont participé à plusieurs réunions dans chacun de leur département.

Le Dr Brachet est également membre du bureau du CTS 85



¹ Extrait de <https://www.ars.sante.fr/index.php/quest-ce-que-la-democratie-en-sante-3?parent=4203>

² Extrait de <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-conseils-territoriaux-de-sante-3>

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)

« Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de **partager un diagnostic** et de **construire une réflexion prospective** sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le **développement des exercices regroupés** des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres. Il émet également un avis sur les projets de maisons de santé ».

Les Présidents des URPS y sont membres de droit.

Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département. Ils ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS est membre de ces comités. En 2025, **les élus ont participé à 7 réunions**.

Département	Représentant	Dates
Loire-Atlantique	Dr Dyna Boccara	16/1-27/3-26/6-13/11
Mayenne	Dr Sophie Isabelle Martin	18/12
Sarthe	Dr Xavier Deligny	26/9-28/11

Le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

« Dans chaque département, un comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect d'un cahier des charges régional¹ ».

L'URPS est membre des comités de Loire-Atlantique, de Mayenne, du Maine-et-Loire et de Vendée.
4 réunions se sont déroulées en 2025, auxquelles ont participé les Drs Abraham, Brachet et Martin.

¹ Extrait du décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

3.2 Auprès des partenaires

Le Grades Pays de la Loire et le numérique en région



Le Grades e-santé est le groupement régional d'appui au développement de la e-santé dans les Pays de la Loire. Il a notamment en charge la mise en œuvre des politiques numériques de santé de la région.

L'URPS est membre du comité stratégique et a participé à plusieurs réunions en 2025.

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS)



L'ORS est **chargé de produire et de mettre à disposition des données sur l'état de santé des habitants** de la région des Pays de la Loire et ses déterminants.

Le Dr Brachet est Président de l'ORS et a participé, à ce titre, à de nombreuses réunions en 2025.



3.3 Pour l'organisation territoriale & les nouveaux modes d'exercice

Association des Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

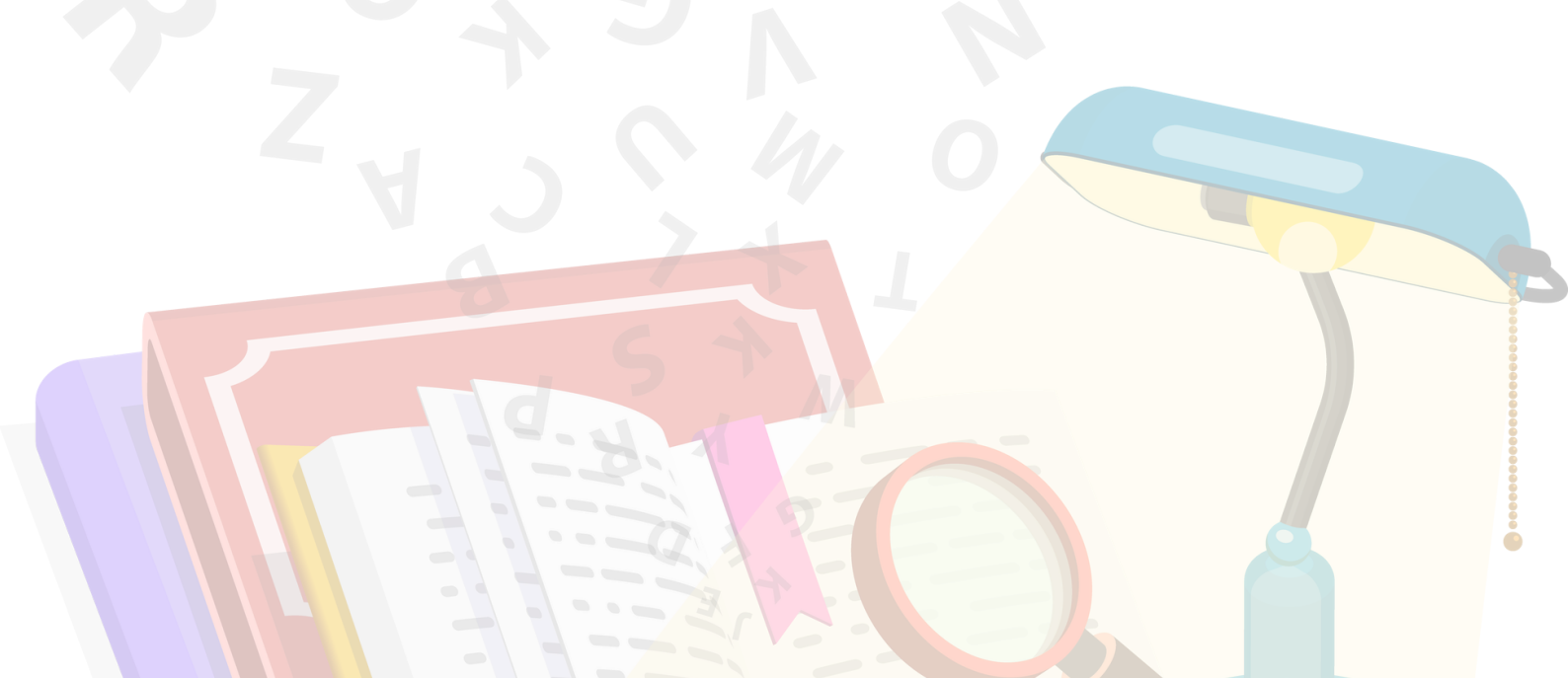
L'association est chargée d'accompagner les professionnels de santé souhaitant s'organiser en équipe de soins primaires dans la région. Toutes les URPS sont membres du Conseil d'Administration.



Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

1

 Rôle des DAC	Les DAC viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes.
 Organisation	Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs dispositifs en un interlocuteur unique.
 Implication URPS	L'Inter-URPS et l'URPS Chirurgiens-Dentistes participent aux gouvernances des DAC existants ou à créer. Le Dr Brachet est l'un des vices-présidents du DAPS 85
 Représentation terrain	• Dr Deligny → représentant au GIP DAC 72 • Dr Dias → participation à l'AG du DAPS 85



4. Glossaire

SNP = Soins non programmés

CPTS = Communauté professionnelle territoriale de santé

UFSBD = Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

SSIAD = Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

BPCO = Bronchopneumopathie chronique obstructive

CRATB = Centre Régional en Antibiothérapie

CESER = Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

PRIMO = La mission PRIMO a pour objectif de surveiller et prévenir la résistance aux antibiotiques et les infections associées aux soins, en soins de ville et en secteur médico-social

Shift Project = Association loi 1901 d'intérêt général, guidée par l'exigence de la rigueur scientifique dont la mission consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique

